Département de la Haute-Savoie

LES CONTAMINES MONTJOIE

Plan Local d'Urbanisme
REGLEMENT GRAPHIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du

approuvant le projet de l'U.I. de la Commune des Contamines Montjoie
M. Le Maire

PIECE DU PLU :

4.2

Ech :1/2 000ème

CAP.T

Groupement d'étude :

Sylvie VILLET, Urbaniste DPLG, mandataire
Michèle PRAX, Urbaniste diplômée en architecture Sites & Paysages, Caroline GIORGETTI
Sylvie ROUSSEL, Géographe
Séverine CADAVE, Associée

39 route des Gouettes - 74960 Cran-Gevrier - 07 . 07 . 70 . 01 . 39 . 82
www.villet-villet-limoges.f / www.capt-architecture.f

Risques naturels :
Le territoire des Contamines-Montjoie est couvert par un PPRN approuvé par AP. 2016-1124 (ne reporter au règlement du PPRN valant servitude d'utilité publique et joint en annexes du PLU)

ZONES URBAINES

- UA : Zone de centre village
- UB : Zone à dominante résidentielle mixte en extension du centre village
- UC : Zone à dominante résidentielle mixte
- UCa : Zone de hameaux anciens
- UH : Zone à vocation d'hébergement hôtelier et touristique
- UHa : Zone à vocation d'hébergement hôtelier et touristique du centre village
- UY : Zone d'activités économiques

ZONE A URBANISER

- AUY : zone à urbaniser ouverte avec OAP (voir règlement (cf décision n°5 du P.U.I))

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Aa : Secteur agricole sous réserve de préservation des coupures vertes
- Ab : Secteur agricole en réservoir de biodiversité
- Abb : Secteur agricole en réservoir de biodiversité (dans la Réserve naturelle)

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Nb1 : Zone naturelle de réservoir de biodiversité
- Nc : Zone naturelle réservée à la sécurisation du village (à x ch des lieux-dit Vernothelles du haut d'Armancette
- Nch : Zone naturelle à vocation touristique (après bois des Hermets)
- Nch : Zone humide à préserver
- Nd : zone de stationnement en zone naturelle (aires à réaménager (cf le plan paysage)
- Ne : zone sportive et de loisirs de plein air
- Nh1b : zone sportive et de loisirs de plein air en réservoir de biodiversité
- Nn : Camping-caravanes
- Nprob : Secteur dédié à l'aménagement d'un parc botanique

STECAL EN ZONE NATURELLE

- L1 Np : zone sportive et de loisirs dédiée au patin à glace
- L2 Nt : STECAL de Hôtelerie touristique
- L3 Nnds : STECAL réservé à l'aménagement du futur bâtiment d'accueil du Parc "Nature et Patrimoines Aravis"
- L4 Nrcc : STECAL autorisant l'aménagement et l'extension des bâtiments existants à destination de la restauration et de l'hôtellerie touristique
- L5 a LE Nrcel : STECAL autorisant l'extension des restaurants et refuges d'altitude
- L5 b Nrcel1 : STECAL autorisant l'aménagement du bâtiment existant pour un usage agricole ou pastoral, ainsi que des activités avec vente directe pour un usage d'hébergement hôtelier et / ou de restauration d'altitude

Bâtiments autorisés à changer de destination en zones agricoles et naturelles

- Bâtiments autorisés à changer de destination en zones agricoles et naturelles

INTERDICTION - LIMITATIONS DES USAGES ET APPECTATIONS DES SOLS

1. RISQUES NATURELS (voir le PPRN en annexes du PLU)
2. PROTECTION DES RESSOURCES (EAU)

- Périmètre de protection immédiate des captages
- Périmètre de protection rapprochée des captages
- Périmètre de protection éloignée des captages

3. PRESERVATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE, DE LA BIODIVERSITE

- Espaces boisés classés (L113-1 / R151-41)
- Sentiers de pelouses (voirie à préserver (cf R151-25)

DISPOSITIONS RELATIVES A L'APPLICATION DE LA LOI MONTAGNE

- Plans d'eau de faible importance autre de l'article L. 122-12

ZONES AMENAGEES POUR LA PRATIQUE DU SKI SECTEURS RESERVES AUX REMONTEES MECANIQUES (Art.L151-38 / R. 151-48-3°)

- Domaine skiable
- Pistes de skiade
- Remontées mécaniques existantes
- Domaine nordique, ski pratiq, ski roue, tremplin de saut

QUALITE DU CADRE DE VIE

- Patrimoine bâti à protéger, à préserver et à mettre en valeur (Art. L151-19 / R.151-41) :
- Périmètre de protection du Fort en valeur de la chapelle Notre-Dame de la Gorge
- Zone d'implantation des constructions
- Chemins des hameaux anciens
- Tas ou cultres

MIXITE SOCIALE ET FONCTIONNELLE

- Secteur de développement et préservation de la diversité commerciale (Art L151-16

EQUIPEMENTS, RESEAUX ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservés aux voies, cheminements, ouvrage public (Art. L.151-41 / R.151-47) Cnil Bibs Crosière

VOIES

- Tracé de la voie de contournement du centre village
- La Via Montjoie (zéro prémonitoire du cal)
- La Via Montjoie (zéro prémonitoire du cal)

AUTRES INFORMATIONS

- Arbres remarq
- Bâtiments d'exploitation agricole
- Constructions autorisées non cartographiées (se le cadastre, reportées à Mire indicatif
- Ligne électrique 225 kv

Liste des emplacements réservés (surface en m²)

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
2	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
3	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
4	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
5	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
6	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
7	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
8	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
9	Aménagement de la Maison du Jardin - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
10	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
11	Aménagement de la Maison du Jardin - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
12	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
13	Aménagement de la Maison du Jardin - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
14	Aménagement de la Maison du Jardin village	COMMUNE	1 000
15	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
16	Voirie - Carrefour	COMMUNE	1 000
17	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
18	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
19	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
20	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
21	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
22	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
23	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
24	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
25	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
26	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
27	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
28	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
29	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
30	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
31	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
32	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
33	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
34	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
35	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
36	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
37	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
38	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
39	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
40	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
41	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
42	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
43	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
44	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
45	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
46	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
47	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
48	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
49	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
50	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
51	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
52	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
53	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
54	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
55	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
56	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
57	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
58	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
59	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
60	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
61	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
62	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
63	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
64	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
65	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
66	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
67	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
68	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
69	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
70	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
71	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
72	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
73	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
74	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
75	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
76	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
77	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
78	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
79	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
80	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
81	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
82	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
83	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
84	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
85	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
86	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
87	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
88	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
89	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
90	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
91	Aménagement d'un stationnement pour véhicules - emprise minimale 1 000 m²	COMMUNE	1 000
92	Voie de contournement	COMMUNE	1 000
93	Voie de contournement (voirie village) (espace à réserver	COMMUNE	1 000
94	Aménagement de la voirie communale	COMMUNE	1 000
95	Aménagement de la Maison du Jardin village	COMMUNE	1 000

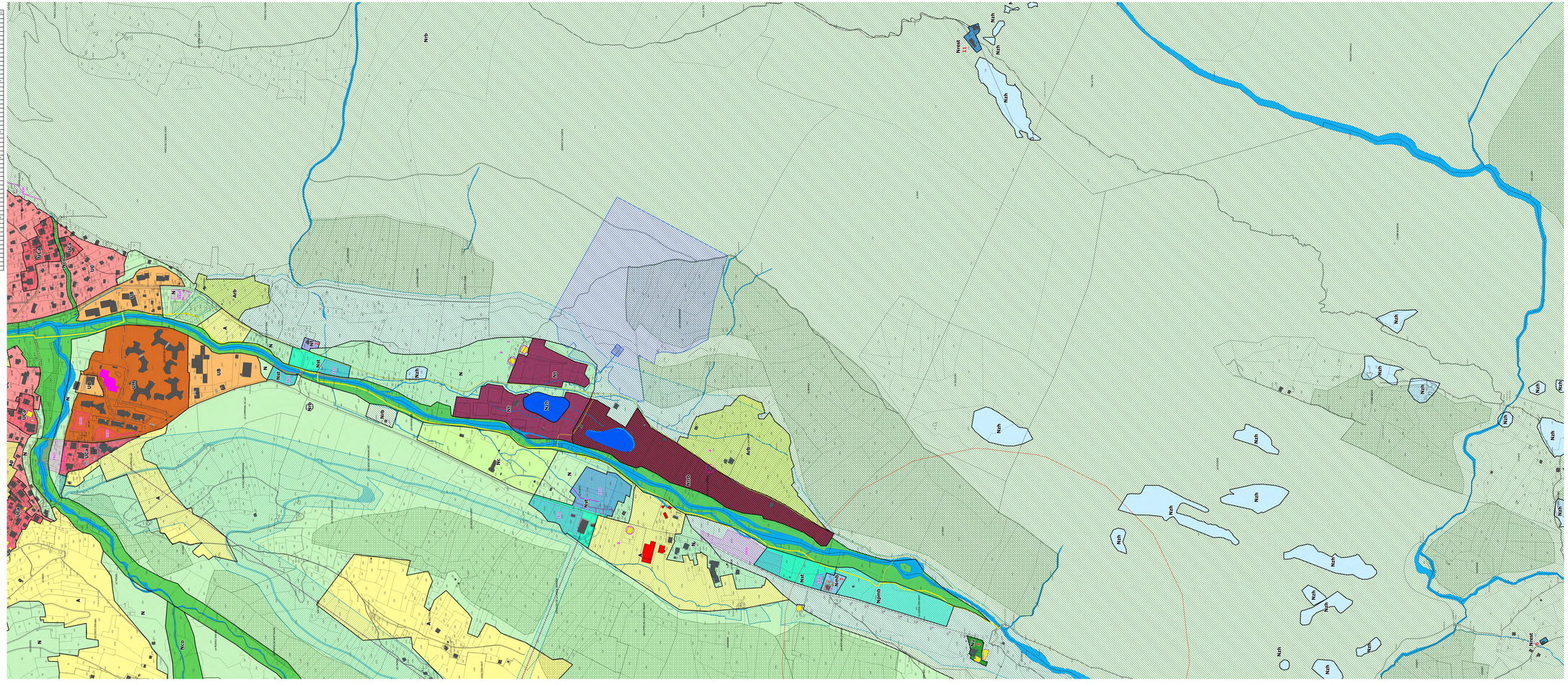
Nns
Nnss
Nch
UC
UB
UA
UH
N
A
Ab
Nb1
Nc
Ne
Nd
Nh1b
Nn
Nprob
Nnds
Nrcc
Nrcel
Nrcel1
Nt
Np
Nco
Nh
Nd
Nn
Nprob
Nnds